ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Formation Les Repères du Goût dans les établissements scolaires

Question écrite n° 15220

Texte de la question

Mme Félicie Gérard appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nutrition des enfants. Lancé en 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) avait pour objectif principal d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur un levier fondamental : celui de la nutrition. Prolongé depuis, le PNNS 4 lancé en 2019 est encore en cours. Le nutri-score est alors présenté comme l'une des avancées majeures dans l'adaptation du PNNS aux enjeux de malnutrition et de sédentarité. Cependant, si cet outil a pu montrer son utilité, les enfants, collégiens et lycéens ne disposent pas toujours du nutri-score à la cantine et ne savent pas comment interpréter ce dernier. Dès lors, comment lutter efficacement contre le surpoids et l'obésité qui touchent les jeunes ? Selon une étude de Santé publique France réalisée en 2016 et mise à jour en 2019, 18,7 % des filles et 14,4 % des garçons étaient en situation de surpoids (dont obésité). Des chiffres non négligeables qui ne peuvent être ignorés, surtout quand on sait les effets dévastateurs du surpoids et de l'obésité chez les enfants en matière de morbidité et mortalité, à court et à long terme. Ainsi, l'école a résolument un rôle à jouer dans la nutrition des enfants. Dans les établissements scolaires, trop peu d'élèves connaissent les bonnes habitudes à prendre. Comme ont pu le montrer les rapports des PNNS successifs, la formation reste l'un des leviers les plus efficaces : avoir connaissance des bienfaits et méfaits des aliments, c'est pouvoir agir afin d'adopter les bonnes habitudes. En France, de nombreux organismes proposent de telles formations. C'est pourquoi elle lui demande de quelle façon il pourrait être possible de mettre en place ce type de formations dans tous les établissements scolaires et dans tous les niveaux afin de lutter contre la malnutrition des jeunes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est engagé dans la lutte contre le surpoids et l'obésité des enfants et des jeunes. Il accompagne les élèves afin qu'ils acquièrent dès leur plus jeune âge des habitudes de vie et de consommation favorables à leur santé. Conformément à l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation, l'École assure une éducation à l'alimentation et au goût de l'école maternelle au lycée. Cette éducation transversale vise notamment à lutter contre le surpoids, les inégalités de santé et la sédentarité, afin de réduire la mortalité évitable liée aux maladies non-transmissibles et alors que les habitudes de vie prises dans l'enfance et l'adolescence ont un rôle clé à long terme sur les déterminants de santé. L'éducation à l'alimentation et au goût est déclinée en quatre dimensions : nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. Elle s'articule à la démarche École promotrice de santé (EPSa), qui vise à coordonner l'ensemble des actions de promotion de la santé, mais aussi à l'éducation au développement durable et à la stratégie nationale de développement des compétences psychosociales. Enfin, elle s'inscrit en cohérence avec les orientations du programme national pour l'alimentation (PNA) et du programme national nutrition santé (PNNS). Plusieurs leviers sont mobilisés par le ministère pour mettre en œuvre l'éducation à l'alimentation : la mise à disposition sur le site internet éduscol d'outils pédagogiques : vade-mecum et fiches pédagogiques élaborés en coordination avec le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). L'une de ces fiches propose notamment des activités pédagogiques autour du nutri-score ; la formation des cadres académiques (un séminaire national sur

l'éducation à l'alimentation a été organisé en mai 2022) ; le relais de projets ou ressources sur le sujet aux équipes académiques EPSa via une infolettre trimestrielle. En outre, plusieurs dispositifs sont déployés en milieu scolaire : des dispositifs de distribution de nourriture comme le programme européen fruits et lait et le dispositif des petits déjeuners à l'école financé dans le cadre du Pacte des solidarités. Ces deux dispositifs s'appuient sur des actions d'éducation à l'alimentation qui se déroulent conjointement aux distributions de denrées alimentaires saines ; des dispositifs éducatifs, en particulier les classes du goût, pilotées par le MASA, qui proposent aux élèves du cycle 3 (du CM1 à la 6e) un programme de huit séances thématiques (autour des sens, du patrimoine alimentaire, de l'étiquetage, etc.) pour permettre aux enfants de développer leur capacité à goûter les aliments. Enfin, des initiatives locales et partenariales, parfois financées par les agences régionales de santé et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, permettent notamment aux collectivités territoriales de développer des projets complémentaires (qui peuvent s'inscrire par exemple dans le cadre de projets alimentaires territoriaux). Le ministère poursuivra le travail engagé et continuera en particulier à valoriser les dispositifs créés et ressources disponibles afin que l'ensemble des élèves puissent en bénéficier.

Données clés

Auteur : Mme Félicie Gérard
Circonscription : Nord (7e circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15220
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Éducation et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 février 2024, page 904
Réponse publiée au JO le : 14 mai 2024, page 3857